



A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 20.898.462 euros

Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

384 256 095 R.C.S. MONT DE MARSAN

**MODALITÉS D'ACCES A LA REDIFFUSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DÉCEMBRE 2020**

L'assemblée générale extraordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») de la société Europlasma, société anonyme au capital de 20.898.462 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de Cantegrit Est – 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095 (« **Europlasma** » ou la « **Société** ») s'est tenue à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Gienah, 3-5 Allée des Lumières, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément à la décision du Conseil d'administration de la Société prise en vertu des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 et des dispositions alors en vigueur à la date de convocation de l'Assemblée Générale des articles 1, 3-III et 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Conformément aux articles 5-1,1° de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et 8 du décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020, cette assemblée a fait l'objet d'une retransmission en direct par audioconférence auprès des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Les membres de l'Assemblée Générale peuvent désormais accéder à sa rediffusion en différé par voie de transmission électronique.

Les actionnaires souhaitant accéder à cette rediffusion doivent justifier de leur qualité en fournissant une attestation d'inscription en compte ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité en cours de validité par courrier électronique envoyé à l'adresse contactbourse@europlasma.com. Pour les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif, la fourniture de leur pièce d'identité suffit.

La transmission par voie électronique aura pour seule finalité de permettre l'accès à la rediffusion aux membres de l'Assemblée Générale. Un lien d'accès personnel leur sera adressé par courrier électronique.

Cette rediffusion demeurera disponible pendant deux ans.